

CC DACM certificat Complémentaire

« Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs »

RS 5737

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2026

Objectifs :

Permet d'exercer les fonctions de direction des séjours de vacances et des accueils de loisirs.

Durée : sur 38 jours dont 140 heures de théories et 126 heures de pratique chez l'employeur ou en stage pratique.

Méthode :

- Apports théoriques en présentiel et/ou distanciel (digital)
- Exercices d'application à partir de cas concrets
- Travail en groupe
- Mise en situation professionnelle
- Conseil individualisé

Publics :

- Avoir 16 ans minimum
- Demandeur d'emploi
- Salarié

Pré requis et admission :

- Être titulaire d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS ou aux candidats admis en formation aux dits diplômes.
- Dossier de candidature
- Entretien de motivation

Financement :

- Employeur (CA – CP – OPCO)
- Individuel
- Région (sous réserve)

Lieux :

CPCV Villiers le Bel – 3 rue Louis Perrein
95400 Villiers le Bel
Tél : 01 34 27 46 45

Date :

Du 02 /05/ 2027 au 17 /12/ 2027
(Sous réserve de validation DRAJES)

Informations collectives :

Nous consulter pour les dates

Site de Villiers le Bel :

3 rue Louis Perrein
95400 Villiers le Bel

Tarif selon les statuts :

Salariés : 1 500 euros
Individuels : nous contacter
Demandeurs d'emploi : nous contacter pour la recherche de financement
Frais de gestion :45 euros

CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique se déroule sur 140 heures, répartie sur 1 Unité capitalisable (UC) :

UC1.1 : Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs :

- Élaborer le projet pédagogique de l'organisateur et en assurer la mise en œuvre ;
- Développer et faire développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM ;
- Gérer le suivi de la vie quotidienne ;
- Organiser l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur

UC1.2 : Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs :

- Assurer la coordination pédagogique des équipes pédagogiques en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique ;
- Accompagner les membres de l'équipe pédagogique et assurer leur formation pratique ;
- Organiser ou coordonner le travail d'autres personnels intervenant au sein de l'ACM (personnels techniciens, personnels de service, ...).

UC1.3 : Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

- Assurer la sécurité physique et morale des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités ;
- Organiser des dispositifs d'accueil, les espaces et la vie quotidienne ;
- Accueillir des publics dont des publics à besoins particuliers.

VALIDATION

Certification sous la responsabilité de la **Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)**.

Le candidat produit un document écrit qui constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat

OUTILS PEDAGOGIQUES

Ressources documentaires et numériques.
Fiches pédagogiques remises aux participants.

INTERVENANTS

Formateurs professionnels pour adultes - Intervenants extérieurs



Contact Institut de formation :

CPCV Villiers le Bel – 3 rue Louis Perrein – 95400 Villiers le Bel

Tél : 01 34 27 46 45

Et par mail : a.allain@cpcvidf.fr

Référente handicap : Sandra REMY - s.remy@cpcvidf.fr